

L'IMMIGRATION

LE CAS ROOSEVELT DOUGLAS—LES PROCÉDURES
D'EXPULSION ET D'APPEL

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'adresse ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il dire s'il a ordonné la suspension des procédures d'expulsion contre un dénommé Roosevelt Douglas, qui a interjeté appel de sa condamnation auprès d'une cour du Québec et déposé un cautionnement de \$14,000, au moins le temps que la cause soit entendue, afin de ne pas porter atteinte à son droit d'appel?

L'hon. Otto Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de cette question. Suspendre les procédures d'expulsion est loin d'être pratique. Toutefois, je puis assurer à l'honorable député qu'à mon avis les procédures d'expulsion ne doivent aucunement empêcher le prévenu de comparaître devant la Cour d'appel.

M. Brewin: Le ministre a-t-il pris conseil de son collègue, le ministre de la Justice, quant à l'à-propos de déporter une personne dont un appel est en suspens devant les tribunaux précisément au sujet du délit qui est à l'origine de la déportation?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je devrai peut-être en parler au député. Je crains que nous ne sachions pas trop bien de quel appel au juste il s'agit. Je me ferai un plaisir de discuter de la question avec lui.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai à poser une question supplémentaire pour le moins provocante. Quand donc le gouvernement cessera-t-il d'employer le mot «libéral» pour se décrire, alors qu'il permet de telles situations?

Des voix: Bravo!

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE SOURCE D'ÉLECTRICITÉ—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU PROJET DE
LA BAIE JAMES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je voudrais poser ma question au premier ministre. A la page 9 de son discours du 9 décembre, le ministre de l'Environnement exprime une préférence marquée pour l'emploi de l'énergie nucléaire pour produire du courant électrique. Autrement dit, s'il y a une autre possibilité, cessons d'utiliser des barrages pour créer de l'énergie hydro-électrique. Si telle est actuellement la politique de l'État, comment s'accommoder-t-elle du projet de la baie James? Le gouvernement est-il maintenant opposé à ce projet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre exprimait alors une opinion que partagent beaucoup de gens. Je ne pense pas qu'il énonçait une doctrine constitutionnelle en vertu de laquelle le gouvernement fédéral pourrait dicter aux provinces par quel moyen produire leur énergie. Je pense qu'il essayait de créer un climat de compréhension pour l'avenir.

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES ET
LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le premier ministre nous dirait-il si la province de Québec a, aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables ou de toute autre loi fédérale, demandé la permission requise et déposé les plans pertinents en rapport avec ce projet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'en doute, mais je vais faire les recherches nécessaires.

LES FORCES MARÉMOTRICES DU BASSIN DE MINAS—LES
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax Est): Le premier ministre pourrait-il nous indiquer si, sur la base de cette politique ou de cette déclaration du ministre de l'Environnement, le gouvernement a l'intention de poursuivre les négociations avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick quant à la mise en valeur de l'énergie marémotrice dans le bassin de Minas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que cela relève du ministre. Il vaudrait mieux adresser cette question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

* * *

LES FINANCES

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE PRÊTS AU
DÉVELOPPEMENT—L'ATTITUDE DE L'ONTARIO

M. Norman A. Cafik (Ontario): En l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question à son secrétaire parlementaire. Le ministère des Finances a-t-il l'intention de demander à l'Ontario de prendre d'urgence une décision sur l'utilisation par les municipalités du programme fédéral-provincial de prêts à l'emploi de 160 millions de dollars?

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement de l'Ontario est parfaitement averti de la nécessité de coordonner les prêts afin de permettre aux municipalités de participer à ce programme. Nous espérons qu'il ne tardera pas à faire le nécessaire pour leur permettre d'en profiter. Or, ce même programme auquel se réfère le député permet aux provinces de demander des fonds directement au fédéral pour leurs propres besoins ainsi que pour des prêts aux municipalités.

M. Cafik: Ce programme renferme-t-il une disposition quelconque interdisant à la province d'Ontario d'affecter ces fonds à ses propres fins et d'en priver ainsi les municipalités qui en ont un besoin pressant?

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur, les fonds doivent être répartis aux municipalités par les soins de la province.

* * *

L'AGRICULTURE

LE MAÏS—LE STOCKAGE DANS LES SILOS DE L'EST

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'il soutient que la pénurie d'entrepôts et la pléthore de maïs sur les marchés à l'époque de la moisson ont entraîné la chute des prix de cette denrée, voudrait-il nous dire s'il a tenté